

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-146
Séance du 10 décembre 2024**

Adhésion à l'association scientifique et
technique pour l'eau et l'environnement
(ASTEE) et participation à son 104^{ème}
congrès

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) et la participation à son 104^{ème} congrès,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) dont le siège social se situe 12 rue de l'Industrie 94416 Courbevoie cedex.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation, d'un montant de 5 022,50 €.

Article 3 : Approuve la participation au 104^{ème} congrès de l'ASTEE pour un montant de 7 500 € HT.

Article 4 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

